



COMPTE-RENDU  
et  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Vote par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 8

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 23 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.

Etaient présents : GEOURJON André, FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, GONNET Michel, JOLY Marc, SABOT Jacky, FARIZON Nicole

Absents excusés : FECHNER Gilles (pouvoir à FERNANDEZ Jean Bernard), GUILLAUMOND Roger

Absent : MILHAU Nicolas

Secrétaire élu pour la session : SABOT Jacky

**Question n° 1 : approbation du compte rendu du 24 septembre 2025**

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat  
<https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2025-037-02

COMPLETITUDE DELIBERATION 2025-033-04

DESIGNATION CONSEILLERS MUNICIPAUX COMISSION COMMUNALE AMENAGEMENT FONCIER CCAF

Rapporteur Monsieur le Maire

Le département de la Loire nous a demandé de compléter la délibération 2025-033-04 car nous avons désigné Mr Geourjon comme conseiller municipal titulaire alors qu'il fait parti de la commission de fait. Il faut donc désigner un autre conseiller municipal. Mme Nicole Farizon est candidate.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité désigne

Mr Gilles FECHNER, conseiller titulaire

Mr Michel GONNET, premier suppléant

Mme nicole FARIZON, 2eme suppléant

2025-038-03

VALIDATION DU PLAN DE DENEIGEMENT

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en place d'un plan de déneigement est nécessaire avant la nouvelle période hivernale pour désigner les routes et chemins qui peuvent être déneigées.

Voies communales principales pouvant être déneigées :

- VC2 De la RD1082 à Fogères et du début de la route de la Biousse vers le cimetière jusqu'à RD1082 (carrefour les Rouaires)
- VC4 De la RD1082 au niveau de Ste Agnès à l'entrée du hameau des Préaux
- VC5 de l'entrée du village RD1082 côté cimetière à la limite de la commune avec Thélis la Combe (route de Faubec)
- VC8 : de la RD1082 au Hameau du Bariat

- VC9 : de la RD1082 au carrefour St Didier coin propriété
- VC10 : du hameau des Préaux à la RD 22

Les autres voies pouvant être déneigées sont détaillées dans l'annexe jointe à la délibération.

**En fonction d'évènements diverses imprévisibles liés au matériel, à la météo ou autres, l'entreprise peut déroger à l'organisation des opérations initialement prévus. Nous rappelons également que les propriétaires doivent réaliser l'élagage des arbres (largeur et hauteur) en bordure de chemin.**

|                                      |
|--------------------------------------|
| 2025-039-04<br>REGULARISATION VOIRIE |
|--------------------------------------|

**Rapporteur Monsieur le Maire**

En 1990, le conseil municipal avait donné son accord pour un échange de terrain avec la famille PEYRACHON. Accord conclu entre les parties de l'époque : autorisation de délimiter sur le domaine public une aisance servant de terrasse avec une déclaration de travaux en échange d'une bande de terrain le long de la parcelle A293 pour élargissement de la voie communale n°2.

L'élargissement a été réalisé mais la régularisation pour la terrasse n'a pas été effectué.

Mme Roux nous demande la régularisation. Le géomètre a délimité l'emprise de la terrasse (105m<sup>2</sup>). Nous devons à présent finaliser la vente chez un notaire.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

- Approuve la régularisation et la vente de l'emprise de la terrasse d'une surface de 105m<sup>2</sup> à Mme ROUX Jeanine pour 1 euro symbolique
- L'ensemble des frais de notaire et de géomètre sont à la charge de Mme Roux

**Question n°5 : Prêt relais**

**Rapporteur Monsieur le Maire**

Mr Le Maire explique que nous suivons de très près les finances de la commune et que nous serons certainement obligés de souscrire un prêt relais pour pallier le délai de versement des subventions et du FCTVA. Pour l'instant, nous pouvons tenir encore un peu. Nous prendrons la décision au dernier moment pour ajuster au plus juste le montant

**Question 6 : Unité de traitement de Préaux**

**Rapporteur Monsieur le Maire**

Madame La Préfète a mis en demeure l'association Les Sources des Préaux dirigée par J.Claude Barralon afin qu'un lieu de localisation du système de traitement UV soit proposé au plus tard le 31 octobre 2025. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été organisé par l'association le 18 octobre 2025 en présence de 5 élus municipaux, nous sommes en attente du compte rendu. Néanmoins, lors des échanges entre adhérents, des solutions pour l'implantation de ce matériel ont été évoquées. La municipalité souhaite que la réflexion aboutisse enfin à des décisions fermes qui seraient mise en œuvre sans délai. La commune étant engagée dans l'exécution de l'arrêté de 2021, le conseil municipal décide d'informer la préfecture qu'au terme de l'échéance de la mise en demeure il n'a pas eu de proposition de localisation de la part de l'association.

|  |
|--|
| 2025-040-07<br>DECISIONS BUGDETAIRES<br>ADMISSION EN NON-VALEURS ET CREANCES MINIMES |
|--|

**Rapporteur Monsieur le Maire**

**Le centre des finances publiques d'Annonay nous demande de réaliser des opérations budgétaires sur les créances admises en non-valeurs, les créances minimes et les créances éteintes.**

Admission en non valeurs budget CCAS liste 7726992015 pour un montant total de 140 euros

Admission en non valeurs créance minime budget eau assainissement liste 7890209715 pour un montant total de 5€

Admission en non valeur créance minime budget Commune liste 7890201815 pour un montant de 0.05€

Une décision modificative budgétaire est nécessaire sur le budget CCAS 2025  
Virement de crédit du compte 615221 vers le compte 681 d'un montant d'1 euro.

| Désignation  | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics              | 1.00 €                         |                                  |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général                              | 1.00 €                         |                                  |
| D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement |                                | 1.00 €                           |
| TOTAL D 68 : Dotations aux provisions                                  |                                | 1.00 €                           |

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité

- Valide les listes d'admission en non-valeurs et créances minimes pour le budget commune, ccas et eau assainissement 2025
- Valide la décision modificative budgétaire pour le budget CCAS 2025 d'un virement de crédit du compte 615221 vers le compte 681 pour un montant d'1 euro

#### Question n°8 : enquête publique PLU

Rapporteur Monsieur le Maire

2025-041-08  
PRIX DOSSIER REVISION ALLEGEE PLU

Le conseil municipal doit décider du prix pour les demandes de remise du dossier de révision allégée du PLU de l'enquête publique. Le conseil municipal après discussion décide de fixer le prix de 50 euros par dossier.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité

Décide de fixer le prix de 50 euros par dossier.

#### PLU PETITION CONTRE EMPLACEMENT RÉSERVÉ

La municipalité de la Versanne ne comprend pas l'initiative entreprise par l'Association des Amis de St-Didier pour empêcher la création d'une voirie qui doit désenclaver le presbytère. En effet, une DUP a démontré en 2011 (arrêté du Préfet) la pertinence de ce projet, lequel a été confirmé à l'issu d'une enquête publique. Cette enquête, dont les conclusions du rapport sont en annexe, diligentée à l'époque par les services de La Préfecture a obtenu en conclusion **un avis favorable** sous réserve de respecter les arbres, le jardin du curé et réserver un espace dans le presbytère pouvant servir de lieu de mémoire.

Cette pétition en ligne mais aussi largement diffusée par des actions de porte à porte dans le village évoque une zone humide à protéger. Non révélée lors de l'enquête publique antérieure, elle est très surprenante car elle n'a pas empêché cette association de vendre un terrain constructible à proximité et d'en mettre un nouveau lot en vente que l'on peut découvrir sur le site *Le Bon Coin*. Si un espace doit être protégé pour de véritables raisons de biodiversité on n'implante pas de construction. En réalité, de l'eau en provenance de sources se déverse, parfois et en très faible quantité, dans le fossé de l'emprise du chemin à aménager situé en limite de propriété. La présence de botte de foin, cet été 2025, sur le tracé du futur chemin démontre que cette démarche a pour seul objectif de bloquer un projet municipal de plus de 15 ans.

Le projet initial a été arrêté en 2014 par le Maire Guillaume CURMER qui a jugé plus utile de faire l'aménagement du centre-bourg. Décision non pertinente car aujourd'hui l'aménagement du centre-bourg n'a toujours pas été réceptionné en raison d'une multitude de malfaçons et le presbytère est vacant depuis 33 ans car dépourvu d'accès permettant les travaux pour le rendre habitable.

Pour ceux qui connaissent l'histoire du village de La Versanne cette situation est ubuesque. L'ancien curé Antoine Javelle s'est comporté en véritable chef d'entreprise pendant des années pour donner à l'association, qui porte le nom du patron de la paroisse et qu'il a créé en 1956, des moyens pour aménager avec la population locale une salle et des espaces destinés à l'organisation de loisirs pour les jeunes et leurs familles. A présent le gîte de groupe créé à la fin des années 90 en lieu et place de l'ancienne école est fermé, la salle d'œuvre de capacité 150 personnes n'est plus accessible au public depuis 2008, le terrain de jeux aménagé avec de l'argent public (Communauté de Communes et Conseil Général) n'est plus utilisé par les jeunes, un appartement et l'ancien dortoir de l'école délaissés..... jusqu'à la collection de photos du curé qui n'est plus librement visible par les familles.

**Le presbytère a une dimension patrimoniale**, par son histoire mais aussi **son architecture**, il est conçu comme l'était les demeures spacieuses des siècles précédents. Un vaste coin cheminée, des caves, des accès intérieurs dans les différentes salles et plusieurs chambres à l'étage. Mais aussi un **lieu chargé d'histoire** pour ceux qui l'on connu habité, les matinées dominicales d'après messes ou les temps de rencontres pour bâtir des projets collectifs avec la paroisse sont autant de souvenirs qui ne permettent plus de laisser ce lieu à l'abandon. Plusieurs partenaires publics de la commune tel que le département ou le Parc du Pilat, ou autres organismes dont certains privés, ont visité depuis 2020 le site du presbytère, ils sont unanimes, sans un accès conforme aux exigences routières actuelles ce bâtiment est sans intérêt économique. Avec la chute des dotations de l'état et autres, la municipalité doit trouver de nouvelles ressources pour faire fonctionner ses services publics. Comme pour la création d'un gite de groupe dans l'ancienne école des Préaux qui va s'autofinancer pour ensuite apporter des recettes, il doit en être de même avec l'ancienne cure.

#### Question n°9 : rapport des commissions et EPCI

Rapporteur Monsieur le Maire

Parc du Pilat : charte à valider prochainement

**SICTOM :**

Point sur l'année écoulée et la mise en place de la nouvelle organisation des collectes.

Les employés ont tous été reclassés sauf une personne encore en attente

Le prochain sera à la Versanne salle Espace Plein Air

La colonne de collecte du point de St Didier est en cours de réparation

**ESPACE DEOME** : une rencontre a eu lieu suite à la réunion avec la CAF.

La Caf a validé une aide exceptionnelle de 12000€ soit la moitié du déficit. Le montant des prestations proposées va être relevés toujours en fonction du coefficient familial. Si une réévaluation de la participation de la commune devait être envisagée, elle devra être conditionnée par plus d'activités proposés au niveau communal.

**ADMR** : cette association intervient sur les 8 communes du canton Pilat. Il y a 24 salariés et 255 bénéficiaires (6 sur la Versanne pour 405h heures) L'ADMR rencontre des problèmes pour recruter des salariés.

#### Questions diverses

**CADA** : La commission d'accès aux documents administratifs à pour vocation d'aider les collectivités territoriales dans la bonne interprétation des textes réglementaires et leur diffusion auprès du public. Elle a aussi pour mission de permettre aux administrés d'avoir accès aux écrits des collectivités territoriales sous conditions. A titre d'exemple, un projet en cours d'étude n'est pas communicable. Ce service public n'est pas gratuit, c'est le contribuable qui le rémunère. Localement, c'est une charge de travail supplémentaire pour notre secrétaire qui doit apporter toutes précisions utiles sur un sujet à cette commission composée de juristes. Si la demande est justifiée c'est normal, par contre un administré qui sollicite CADA pour savoir très précisément comment a été organisé la mise en œuvre d'une nouvelle règlementation de circulation sur un chemin qui ne le concerne pas c'est abuser de notre démocratie.

**Gîte L'ECOLE** : les travaux avancent bien. Les appareils ménagers ont été commandés, la literie et linge va l'être sous une semaine. La réception des travaux est prévue fin novembre, la visite de la commission d'agrément début décembre. Cette ancienne école de hameau retrouve progressivement belle allure, avec la réfection des façades et remplacement des huisseries elle se distingue bien à l'entrée du hameau des Préaux. Les demandes d'agrément pour être Gite Panda et Gite de Pêche sont en cours, la situation de cet hébergement touristique dans un Parc Naturel ainsi que le nom de l'établissement, L'Ecole, ne peuvent que favoriser ces thématiques.

**DSEC** : nous avons obtenu une subvention de 15000€ suite aux dégâts subis lors des inondations du 17 octobre 2024. La police de l'eau a classé en urgence le pont de Fogère. Les travaux pourront être effectués dès que l'entreprise sera disponible. Pour le pont du Bariat et le pont de Gouet, les travaux doivent attendre avril 2026 pour ne pas perturber la vie piscicole de la rivière d'après La Police de l'Eau.

**Déneigement** : la pose des barrières est en cours, elle sera terminée la semaine prochaine. L'évolution climatique conduit à réduire leur nombre.

**Pétition à l'initiative du Département de la Loire** : « mobilisation des élus pour défendre nos finances locales et nos services publics »

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette pétition. Le maire rappel que sans le soutien financier du département notre commune n'est plus en mesure d'avoir un programme d'investissement.

**FIN DE MANDAT :** la période de transition entre l'équipe d'élus sortants et ceux qui vont être installés conduit à organiser la gestion des dossiers pour que leur continuité soit assurée sur le plan administratif et technique. A titre d'exemple la remise en état des ponts va s'étaler sur près d'une année, la gestion du gite sur plusieurs exercices.

La séance est levée à 22h45

Fait à La Versanne, le 30 octobre 2025

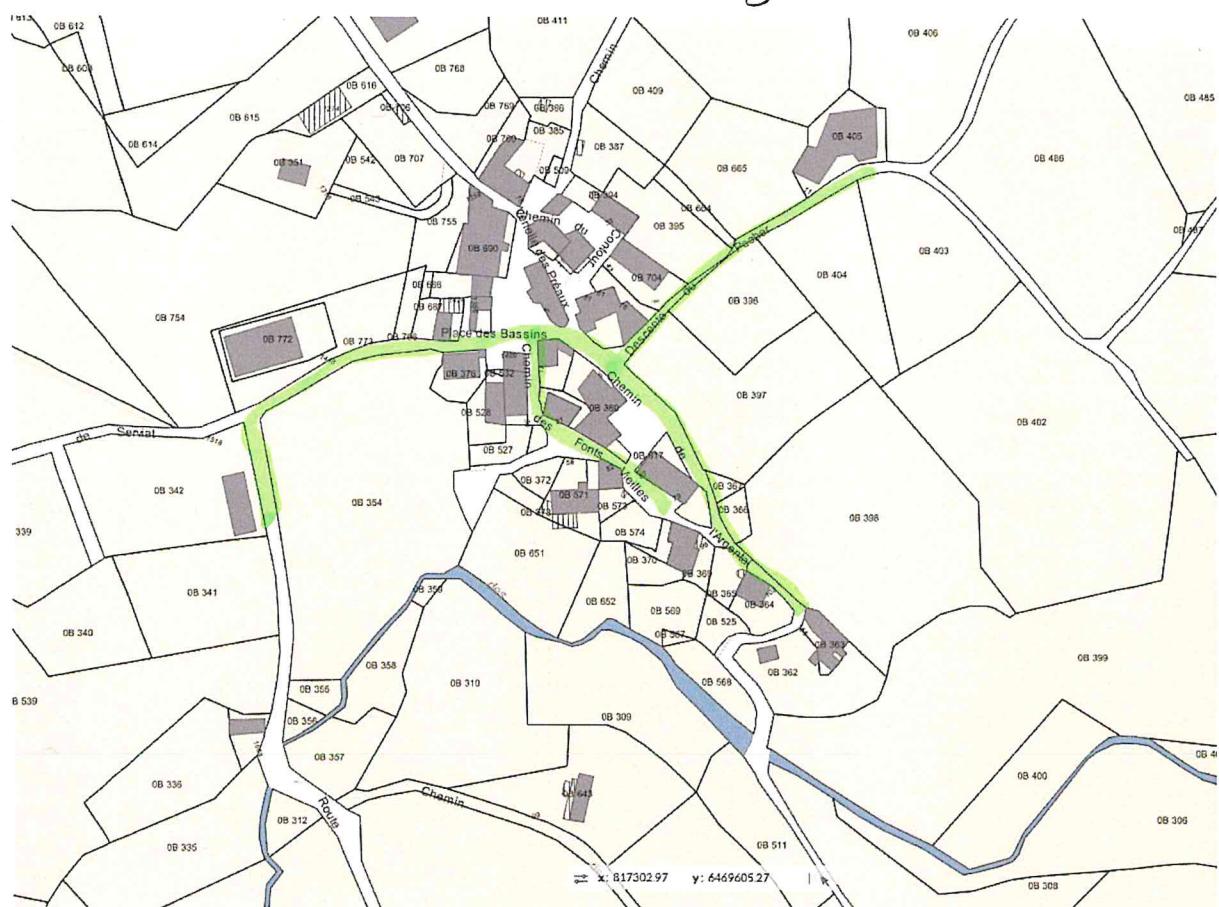
Le Maire, André Geourjon



**APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2025**

| CONSEILLERS PRESENTS   | SIGNATURES                               |
|------------------------|--|
| GEOURJON André         |  |
| FERNANDEZ Jean-Bernard |  |
| SABOT Jacky            |  |
| ESCOFFIER Bertrand     |  |
| FARIZON Nicole         |  |
| FECHNER Gilles         | Excusé pourvoit à Jean Bernard FERNANDEZ |
| GONNET Michel          |  |
| JOLY Marc              |  |
| MILHAU Nicolas         | ABSENT                                   |
| GUILLAUMOND Roger      | EXCUSÉ                                   |

## Les Préaux



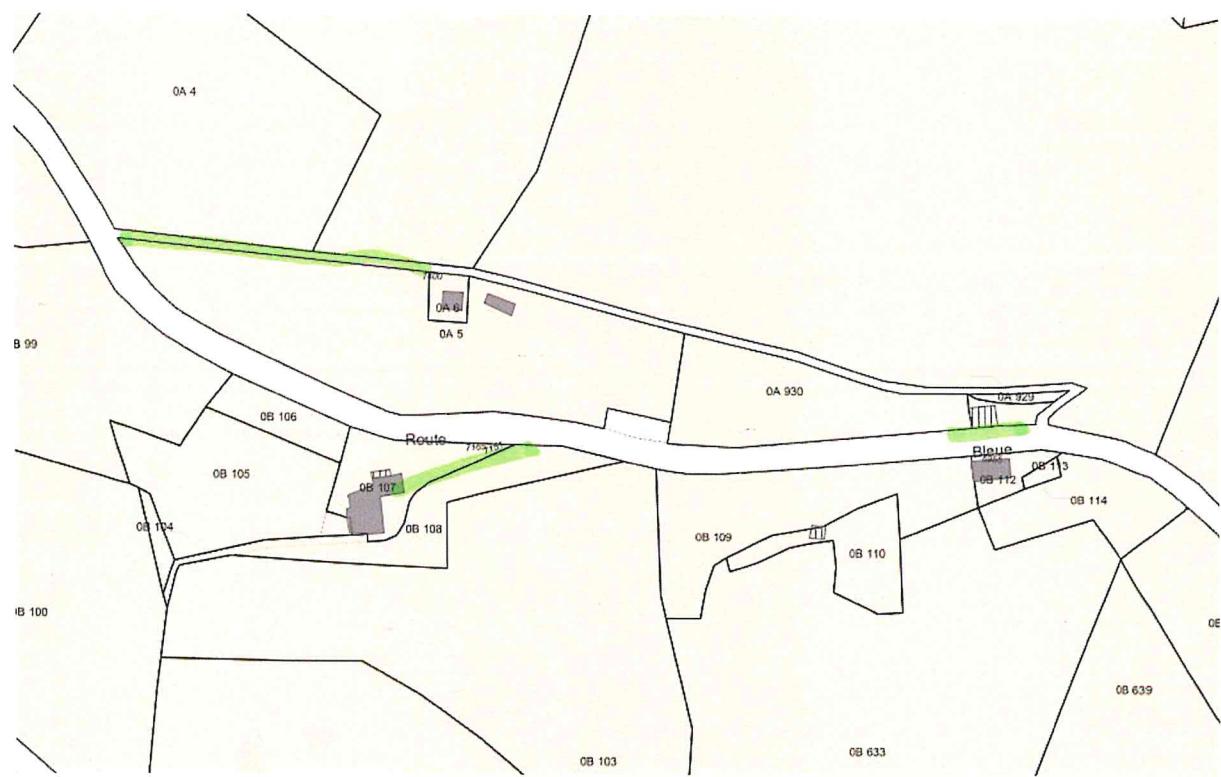
## Gouet



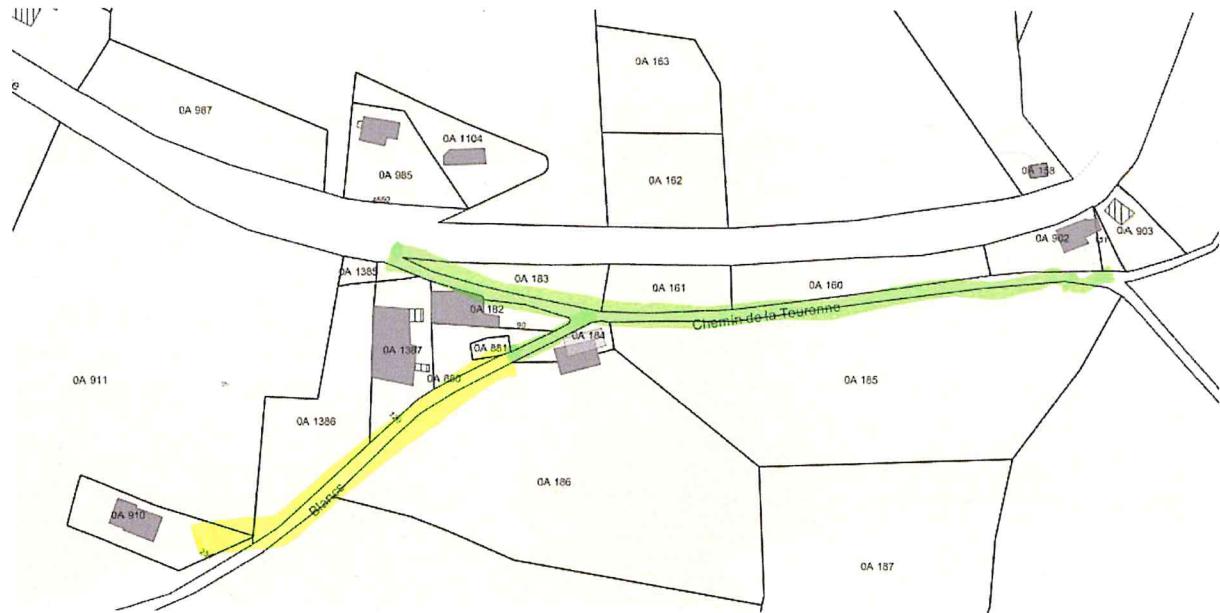
### Farissier – Chorand- Combe du Far



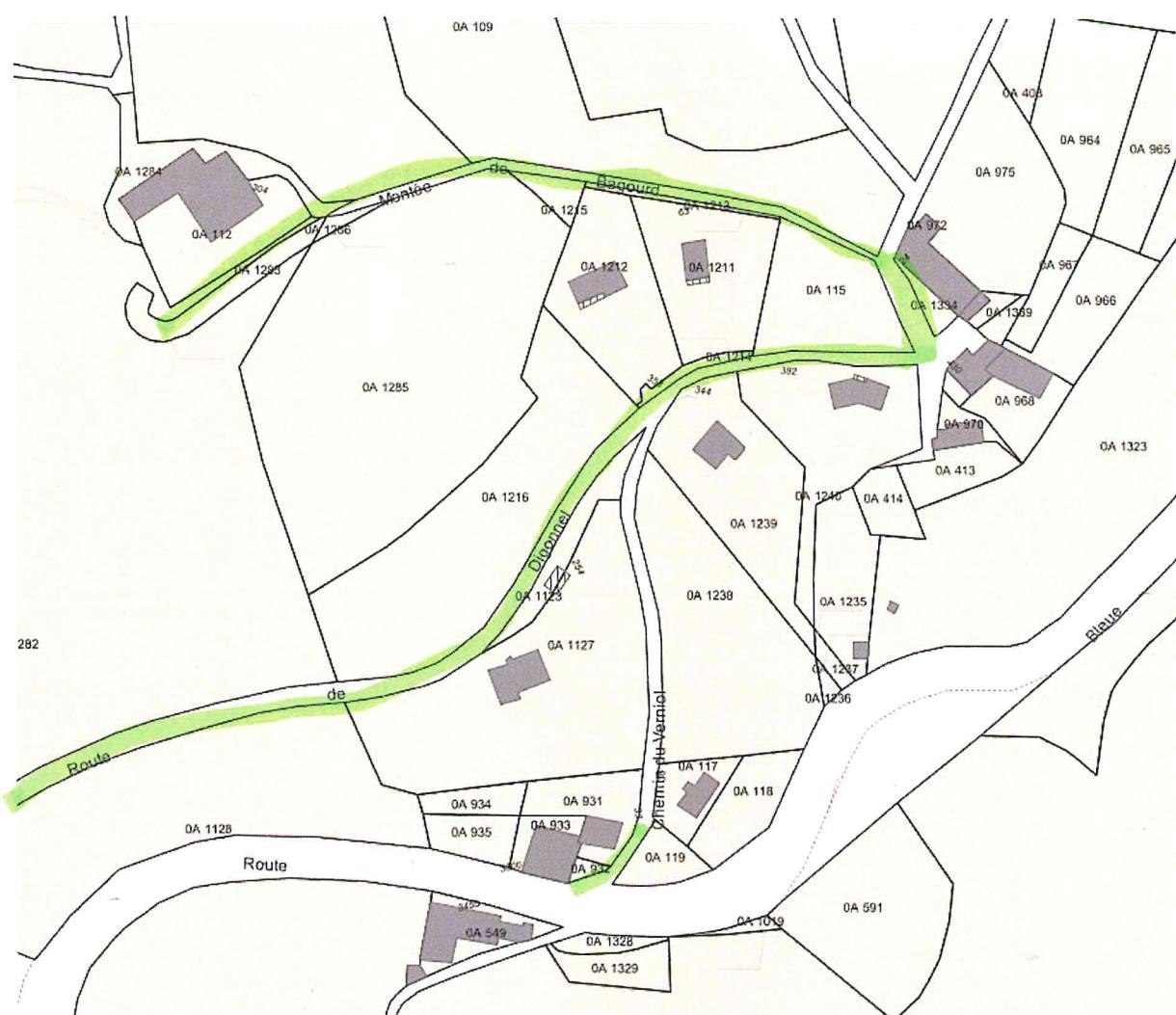
### Pré Gonthier



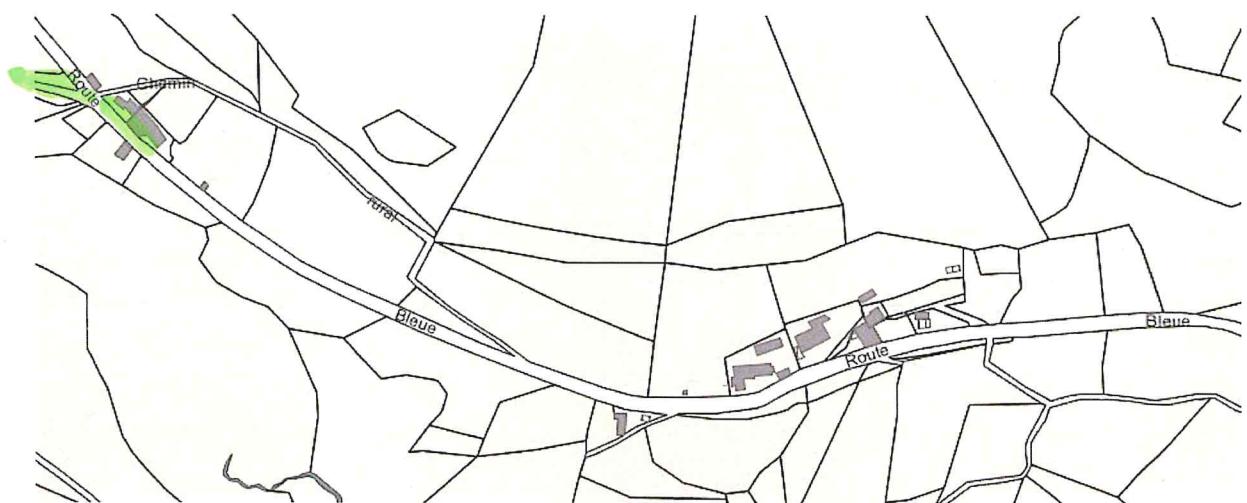
### **Les Pommeaux Blancs – La Touronne**



Bagourd – Le Verniol – Digonnel



### Ste Agnès - Les Côtes



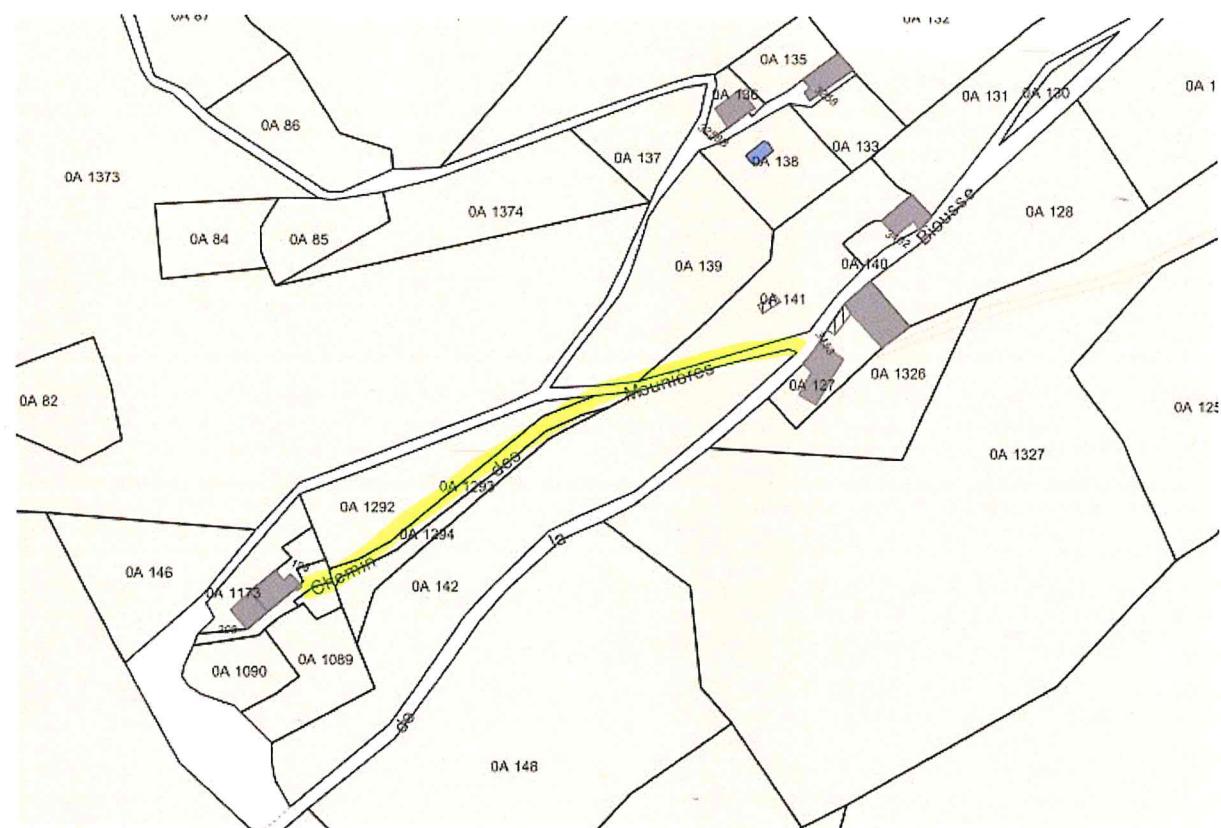
### Les Rouaires



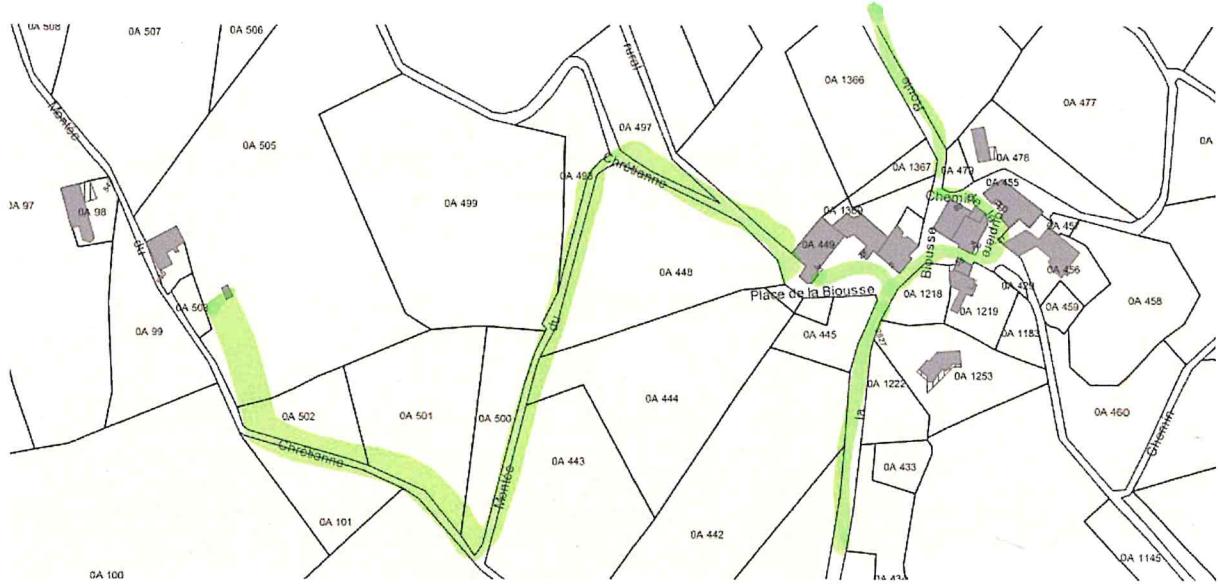
Monteux – 3 dents



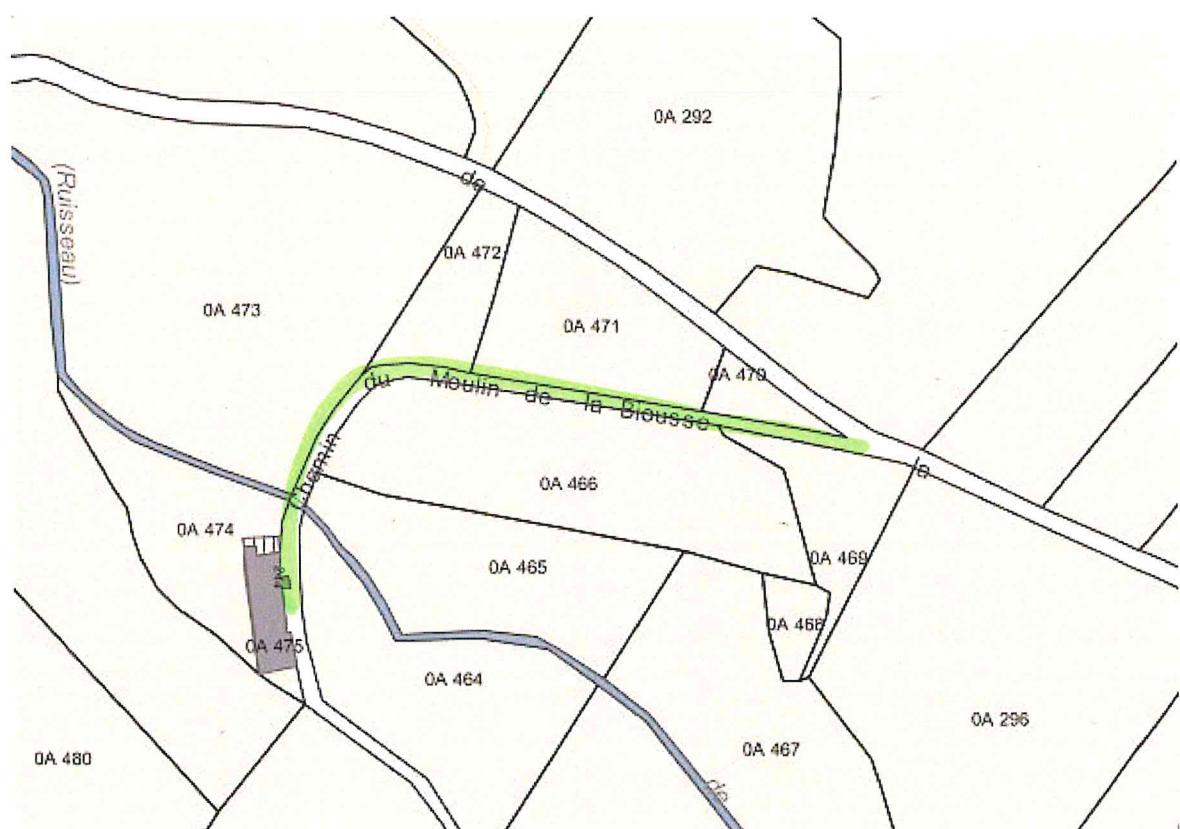
## Les Mounières



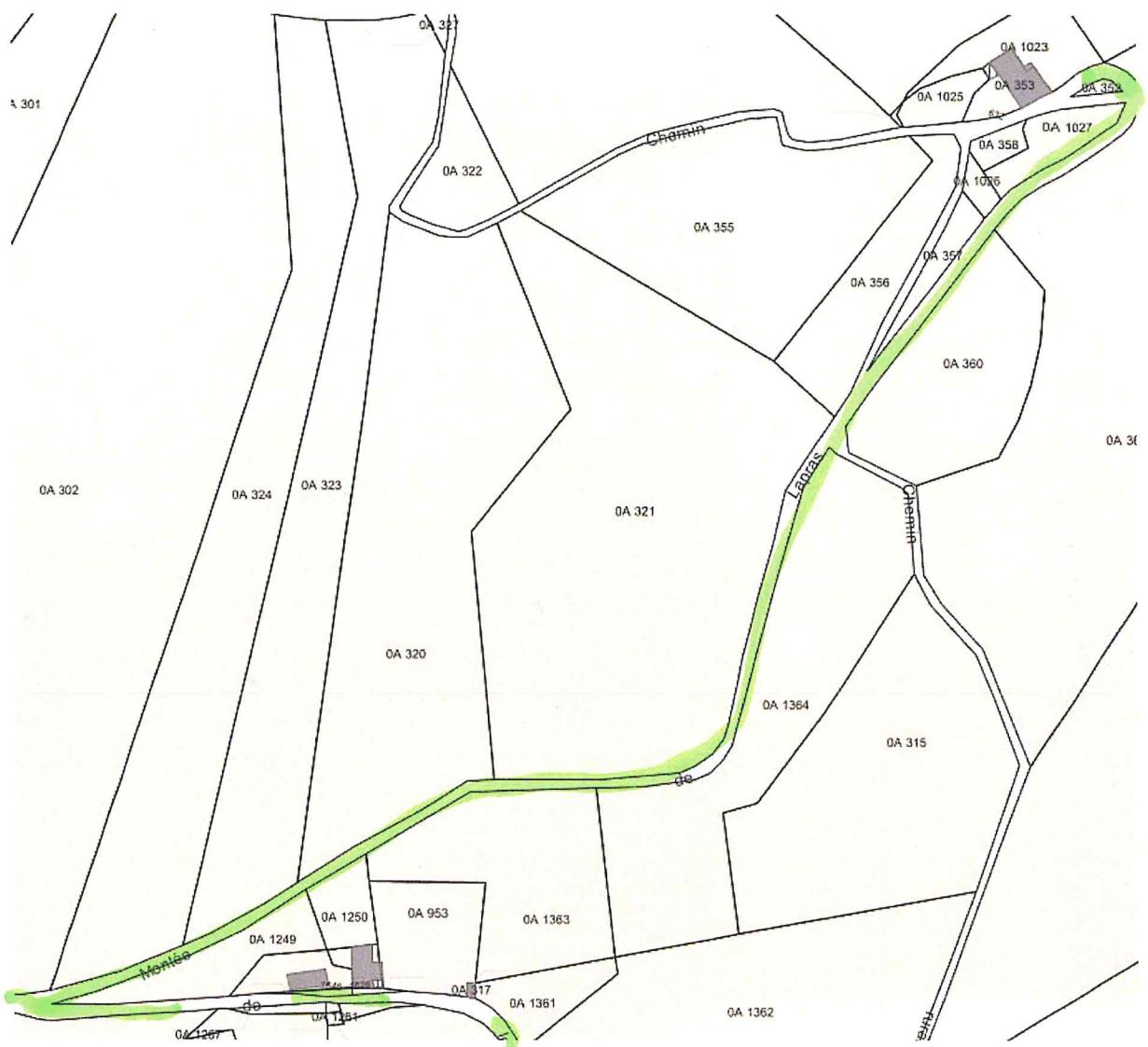
Chrétienne – La Biousse



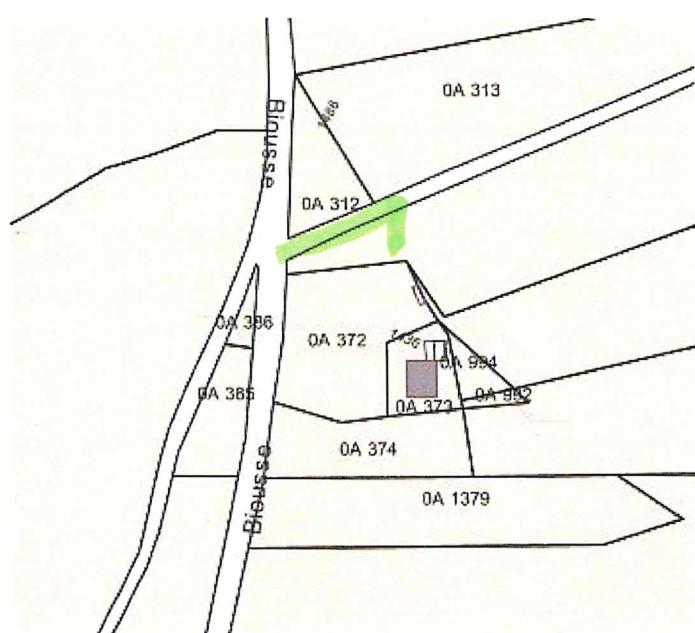
Moulin de la Biousse



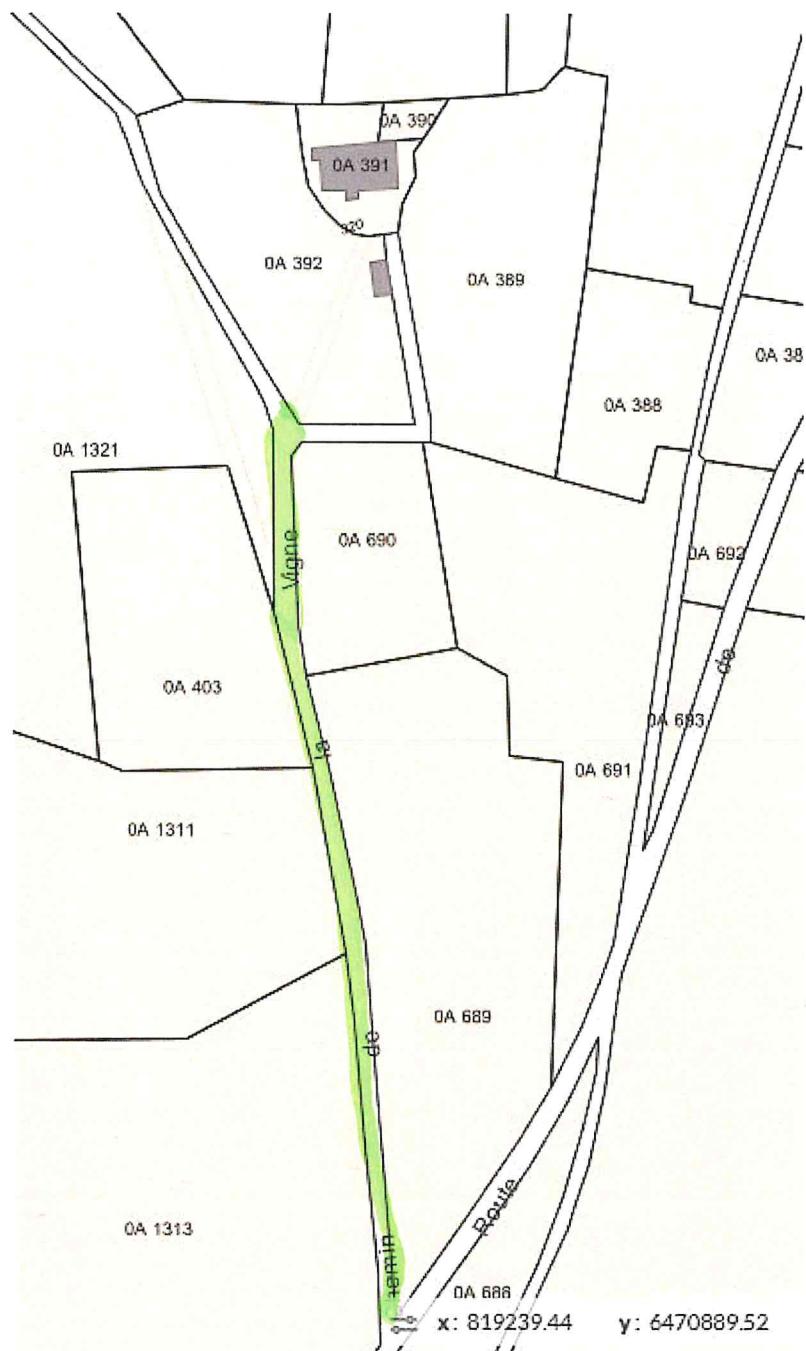
Les Loges Lapras – Maupeu



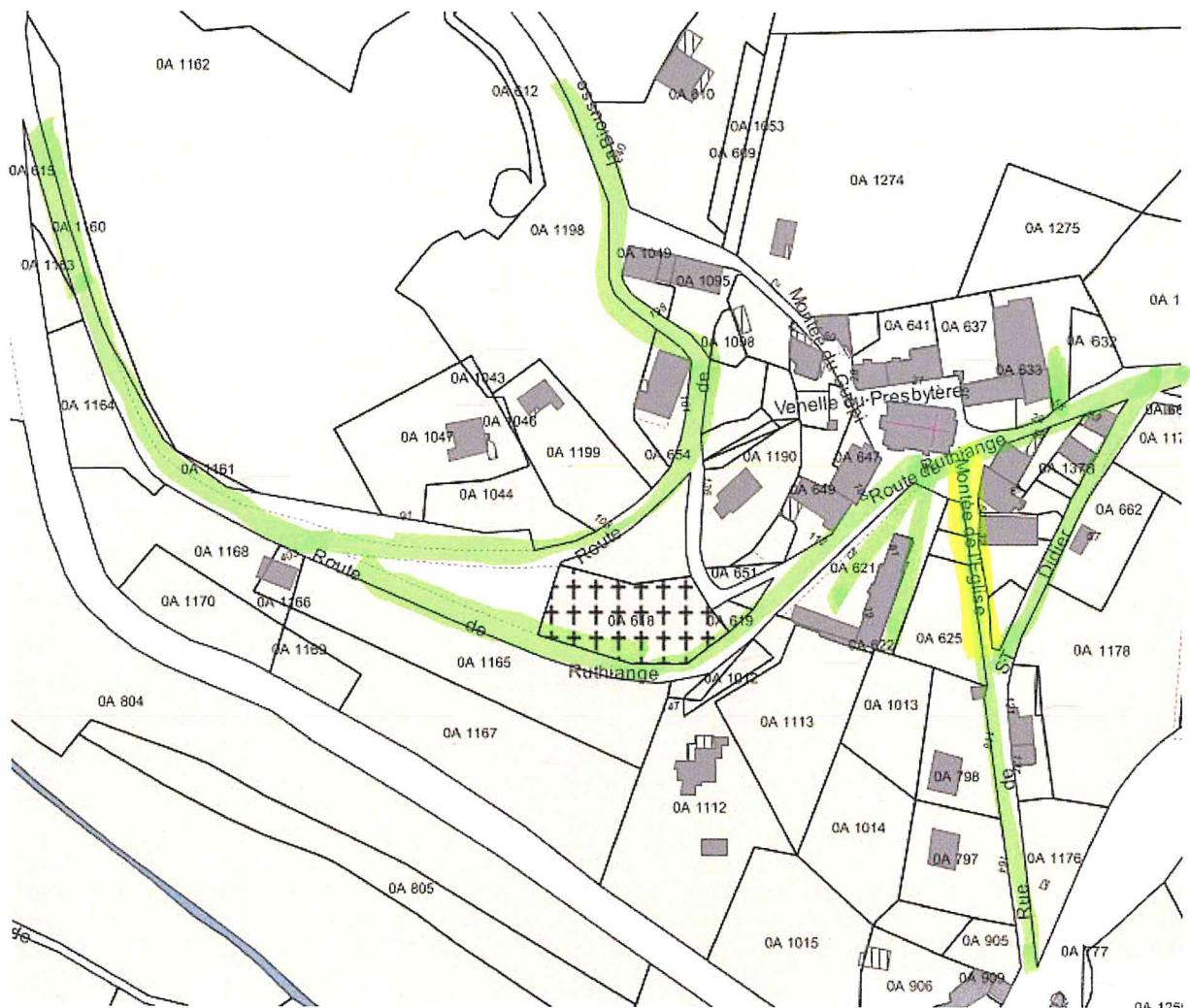
La Renardière



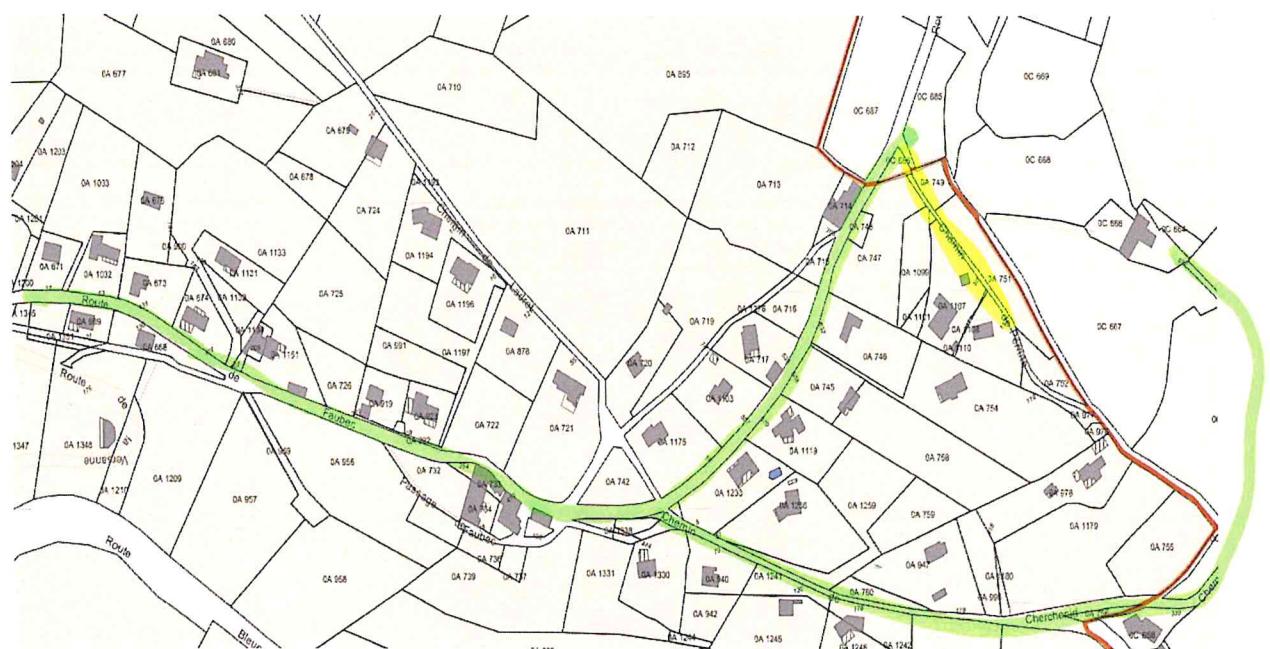
## La Vigne



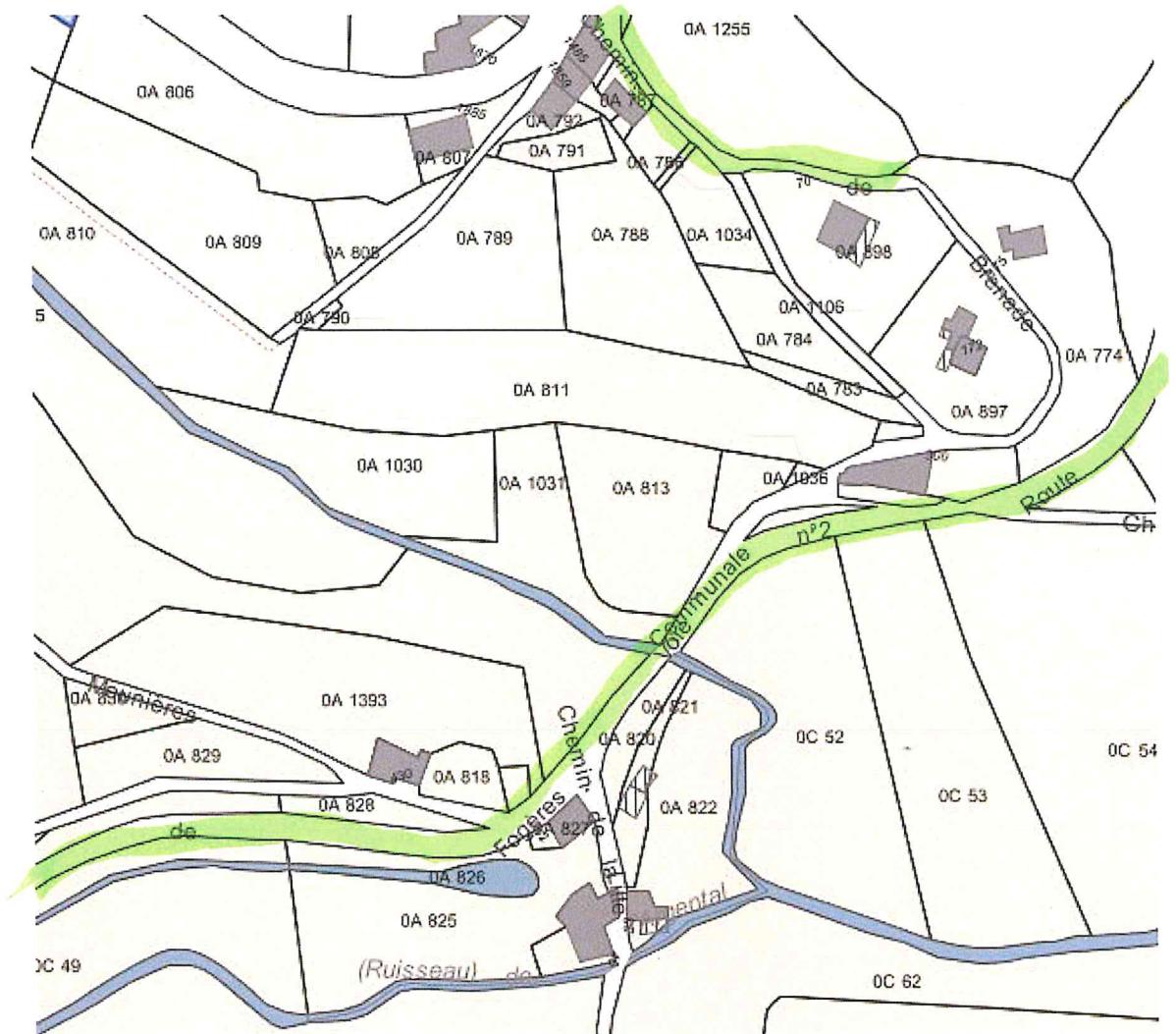
## Le Bourg



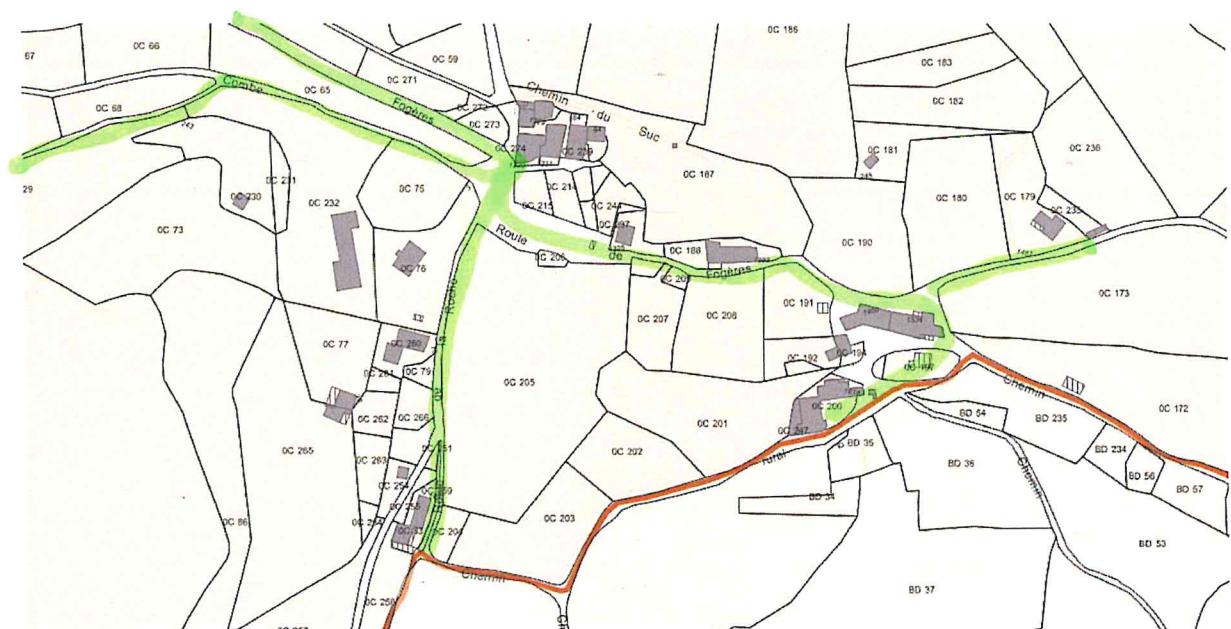
Faubec – Cherchenid – Ladret



Peuillet Brenade



Fogères – La Combe



Le Bariat

